

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 29 mars 2024

Nombre de membres

27

Nombre de présents

14

Pouvoirs :

6

Nombre d'absents

13

Nombre de votants

20

Quorum

14

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Gilles PÉAN Président du SIRPRS de Fresnay le Comte – Meslay le Vidame, suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir Jacky GAULLIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives
- Laurent ARCHENault, payeur départemental

Séance du 29 mars 2024**Objet : Rapport sur la situation du centre de gestion en matière de développement durable**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'application de la nomenclature M57 impose désormais au centre de gestion de présenter un rapport annuel en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'établissement, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret (l'article L5717-10-2 du CGCT),

Par ailleurs, cette disposition vise à ce que des objectifs de développement durable soient intégrés dans le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport peut être analysé à travers 5 engagements qui contribuent aux objectifs de développement durable, à savoir (art. 110-1 du code de l'environnement) :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

De plus, au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été fixés :

- ODD1 : Pas de pauvreté,
- ODD2 : Faim « zéro »,
- ODD3 : Bonne santé et bien-être,
- ODD4 : Education de qualité,
- ODD5 : Egalité entre les sexes,
- ODD6 : Eau propre et assainissement,
- ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable,
- ODD8 : Travail décent et croissance économique,
- ODD9 : Inégalités réduites
- ODD10 : Villes et communautés durables
- ODD11 : Consommation et production responsables
- ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques,
- ODD14 : Vie aquatique,
- ODD15 : Vie terrestre,
- ODD16 : Paix, justice et institution efficaces,
- ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

De part la nature des missions du centre de gestion, l'impact du fonctionnement des services du CDG concernant certains objectifs et engagements sont limités. Toutefois, ces objectifs de développement durable s'apprécient au sens large.

Ainsi, ce rapport est l'occasion de dresser un bilan sur la situation patrimoniale du CDG par rapport à son fonctionnement ainsi que de présenter un bilan des actions du CDG au regard des objectifs de développement durable.

I. Gestion du patrimoine et fonctionnement des services

	Etat des lieux	Objectifs	Pistes d'actions
Bâtiment	Le CDG est propriétaire de son siège situé 9 rue Jean Perrin à Luisant. Ce bâtiment d'environ 2 607 m ² date de 2002. L'isolation du bâtiment n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, le bâtiment possède de nombreuses baies vitrées ne facilitant pas la conservation de la chaleur l'hiver où de la fraîcheur l'été. Le bâtiment est classé E suite au dernier diagnostic énergétique réalisé en 2013. Un locataire occupe 286 m ² du bâtiment.	Limiter la chaleur l'été et le froid l'hiver, de manière à conserver de bonnes conditions de travail, tout en rationalisant l'énergie consommée dans le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser un diagnostic énergétique du bâtiment - réaliser les travaux d'isolation nécessaires - entretenir les baies vitrées
Mobilité	Le CDG ne possède pas de véhicule de service. Chaque agent doit à ce jour faire usage de son véhicule personnel ou avoir recours aux transports en commun pour se déplacer dans le cadre professionnel.	Réduire les émissions de gaz à effet de serre en contenant/rationalisant les déplacements des agents du centre ou les déplacements des usagers des services du centre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'usage des réunions en distanciel - Aller à la rencontre des élus et agents au plus près des territoires afin d'éviter des déplacements massifs au siège, - Inciter les agents à faire usage des transports en communs pour les longues distances ou utiliser des modes de transport doux pour les courtes distances, avoir recours au covoiturage, - Etudier l'opportunité de mettre en place le forfait mobilité durable, - Installer une/des borne(s) de recharge de véhicules électriques, - Etudier l'intérêt de se doter d'un véhicule de service électrique, - Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques en matière d'impressions : Instaurer une consommation raisonnée et raisonnable, - Dématérialiser les échanges en interne (étudier l'intérêt de dématérialiser les bulletins de paie) et en externe - Effectuer l'entretien et réparations nécessaires sur l'équipement de chauffage afin de ne plus à avoir à utiliser des radiateurs d'appoint électriques, - Programmation à 19° du chauffage l'hiver, - Chaque année, instaurer un démarrage du chauffage au 15/10 au plus tôt et un arrêt au 15/04 au plus tard, - Chaque année, instaurer un démarrage de la climatisation au 15/06 au plus tôt et un arrêt au 15/09 au plus tard, - Changer les équipements lumineux par des équipements LED, avec déclenchement à la détection de mouvements pour ce qui concerne les circulations et sanitaires afin d'éviter que des lumières restent allumées toutes la journée sans que cela ne soit nécessaire - Etudier la possibilité de végétaliser partiellement le parking, et la plantation notamment en façade - Recycler les déchets de nourriture (composteur), - Investir dans un broyeur électrique
Consommation	Sur le plan énergétique, 2 chaudières à gaz chauffent l'ensemble du bâtiment. L'équipement est réversible pour passer en usage climatisation en période estivale. Ayant eu de nombreux souci de chauffage, des radiateurs d'appoint électriques ont dû être utilisés ces dernières années La consommation de papier et d'encre est assez importante du fait notamment de la re-matérialisation des envois numériques (acte transmis par les collectivités, factures notamment/ transmission des dossiers des instances en version papier...),	Agir sur notre consommation d'énergie, Maitriser (à terme diminuer) la consommation de papier et d'encre, en favorisant dès que possible la dématérialisation des échanges, au sein du CDG, et avec l'extérieur (collectivités, membres des instances, représentants du personnel etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques en matière d'impressions : Instaurer une consommation raisonnée et raisonnable, - Dématérialiser les échanges en interne (étudier l'intérêt de dématérialiser les bulletins de paie) et en externe - Effectuer l'entretien et réparations nécessaires sur l'équipement de chauffage afin de ne plus à avoir à utiliser des radiateurs d'appoint électriques, - Programmation à 19° du chauffage l'hiver, - Chaque année, instaurer un démarrage du chauffage au 15/10 au plus tôt et un arrêt au 15/04 au plus tard, - Chaque année, instaurer un démarrage de la climatisation au 15/06 au plus tôt et un arrêt au 15/09 au plus tard, - Changer les équipements lumineux par des équipements LED, avec déclenchement à la détection de mouvements pour ce qui concerne les circulations et sanitaires afin d'éviter que des lumières restent allumées toutes la journée sans que cela ne soit nécessaire - Etudier la possibilité de végétaliser partiellement le parking, et la plantation notamment en façade - Recycler les déchets de nourriture (composteur), - Investir dans un broyeur électrique
Déchets/Valorisation	A ce jour, les déchets verts ainsi que les déchets recyclables (papier, ampoules et piles) sont gérés par un ESAT et recyclés	Continuer le travail de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Recycler les déchets de nourriture (composteur), - Investir dans un broyeur électrique
Numérique	Le CDG dispose de son propre serveur. Certaines applications sont toutefois hébergées par le prestataire, propriétaire de l'application. Chaque agent dispose d'un ordinateur. L'usage des imprimantes est rationalisé (4 imprimantes (syndicats compris)). Les imprimantes individuelles restent utilisées à la marge.	Instaurer une culture de sobriété numérique.	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les moyens (GIP informatique), - Investir dans des outils numériques durables, - Sensibiliser les agents à la pollution digitale et instaurer des bonnes pratiques matière (organiser une journée cleaning day en lien avec les archivistes)

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 028-282800374-20240329-2024_D_09-DE



II. Bilan des actions du centre de gestion

Les missions du centre de gestion sont définies et réglementées par les textes législatifs et réglementaires. Ces derniers placent le CDG comme établissement support, tiers de confiance des collectivités et établissements publics locaux.

Au regard de la nature des missions du centre de gestion, les services œuvrent à favoriser et prendre en charge la bonne santé et le bien-être du travailleur. Cela se traduit par les actions menées par le pôle santé au travail notamment à travers ses actions de prévention et de bien-être au travail mais également par les missions assurées par le service de médecine préventive. Par ailleurs, le CDG a instauré un contrat groupe en santé et prévoyance contribuant à ces objectifs de prévention.

De plus, les services du centre de gestion contribuent à instaurer un service de qualité concourant ainsi à l'efficacité de l'administration sur le territoire (en matière de gestion du personnel, développement des dispositifs MPO, de signalement, intérim territorial, acteur de dialogue social etc...). Ainsi, toute collectivité ou établissement public affilié voire non affilié peut solliciter les services du CDG. Ces derniers seront délivrés de manière homogène et égalitaire sur l'ensemble du territoire.

A l'écoute des besoins des collectivités et établissements euréliens, les missions obligatoires mais également facultatives assurées par le CDG, prennent part au développement du territoire.

L'ensemble des actions du centre de gestion sont présentées annuellement lors de l'approbation du bilan d'activité. Ce document rend compte de la diversité de l'activité du CDG.

Ce premier rapport permet de dresser un état des lieux succinct. Un approfondissement sera nécessaire à l'horizon 2025 afin d'aboutir à une démarche construite permettant de dégager un plan d'actions en vue d'œuvrer et concourir aux objectifs de développement durable.

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration de prendre acte de ce rapport.

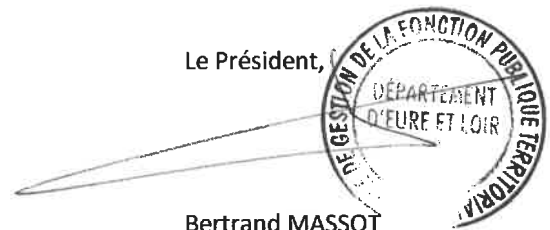
Les membres du Bureau, réuni le 14 mars 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de ce rapport.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET